

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

5 SEPTEMBRE 2018

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, mercredi le 5 septembre 2018. Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Jo-Annie Boulianne, Marc-André Lussier, Gilles Gaudreault et Cajetan Guay sous la présidence de Madame Claire Gagnon, mairesse. Est absente la conseillère Madame Monique Gravel.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h.

2018-09-01

2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité d'adopter le projet d'ordre du jour tel que modifié.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2018.
4. Approbation des comptes à payer.
5. Adoption du second projet de règlement numéro 343.
6. Adoption du règlement # 344 modifiant le règlement numéro 335 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux révisé.
7. Avis de motion pour adopter le règlement # 345 relatif à la gestion contractuelle.
8. Résolution relative à l'offre de service reçue de la MRC de Charlevoix-Est pour une modification au règlement de zonage # 260.
9. Résolution pour les chemins d'hiver non entretenus : du Repos, du Boisé et l'ancienne entrée de Sainte-Agnès (Côte du Lac Ouest).
10. Résolution pour la vidange de bassin de sédimentation au lac Sainte-Marie.
11. Voirie : travaux rue Larouche.
12. Achat de 3 pancartes indiquant "Bienvenue et au revoir" et ce, au montant de 445\$ plus taxes chaque.
13. Achat de 3 chaises de lecture pour la bibliothèque municipale.
14. Base de plein air du lac Nairne :

- Augmenter le nombre de saisonniers et statuer que le tarif de location pour ceux-ci restera le même pour 2019 soit 1600\$ taxes incluses
 - Autorisation pour effectuer des travaux
15. Correspondance.
16. Demandes de commandites:
- Sclérose en plaques du Grand Charlevoix (50\$)
 - Fibrose Kystique (don de 50\$ et prêt du chapiteau à la Base de plein air du lac Nairne)
 - Fondation du Centre hospitalier St-Joseph de la Malbaie : 100\$ (don décès Monsieur Yvon Gaudreault)
17. Divers :
- a) Nouveau programme de subvention régit par la MRC de Charlevoix-Est
 - b) Route des Montagnes : suivi du dossier
 - c) Maire suppléant
18. Suivi des dossiers par les membres du Conseil.
19. Période de questions.
20. Levée de la séance.

2018-09-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AOÛT 2018.

Sur proposition de Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2018.

2018-09-03

4. APPROBATION DES COMPTES À PAYER.

Sur proposition de Madame Jo-Annie Boulianne et résolu à l'unanimité que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois d'août 2018, au montant de cent un mille six cents quatre-vingt-dix-huit dollars et seize cents (101 698.16\$) présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

2018-09-04

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT #344

RÈGLEMENT NUMÉRO 344

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 335, RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX REVISÉ

ATTENDU QUE le projet de Loi # 155 modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec à été sanctionné;

ATTENDU QUE le projet de loi 155 prévoit que le code d'éthique des employés municipaux doit établir des règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi ainsi que ceux que la municipalité identifiera (art. 178 PL 155);

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil du 1^{er} août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement portant le numéro 344 concernant le Code d'éthique et de déontologie révisé des employés municipaux de Saint-Aimé-des-Lacs soit et est adopté pour statuer et décréter ce qui suit, à savoir:

LES OBLIGATIONS PARTICULIÈRES

RÈGLE 9 APRÈS-MANDAT

Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

1. le directeur général et son adjoint;
2. le secrétaire-trésorier et son adjoint;
3. le trésorier et son adjoint;
4. le greffier et son adjoint;
5. tout autre employé désigné par le conseil de la municipalité.

D'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

2018-09-05

7. AVIS DE MOTION.

Le conseiller Monsieur Marc-André Lussier présente et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, le règlement numéro 345 relatif à la gestion contractuelle sera adopté. Qu'un projet de règlement est présenté lors de cette séance.

2018-09-06

8. CHEMINS NON ENTRETENUS L'HIVER.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs n'a pas procédé dans les années antérieures à l'entretien d'hiver des chemins suivants : chemin du Boisé, chemin du Repos et l'ancienne entrée de Sainte-Agnès (Côte du Lac Ouest);

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas les budgets nécessaires pour l'entretien de ces chemins l'hiver;

ATTENDU QUE ces chemins desservent principalement des résidences saisonnières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que pour l'hiver 2018-2019, la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs ne procédera pas à l'entretien d'hiver des chemins suivants : du Boisé, du Repos et l'ancienne entrée de Sainte-Agnès (Côte du lac Ouest).

2018-09-07

10. DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE NETTOYAGE DU BASSIN DE SÉDIMENTATION DU LAC SAINTE-MARIE.

ATTENDU QUE la municipalité doit demander un certificat d'autorisation à chaque nettoyage du bassin de sédimentation du lac Sainte-Marie;

ATTENDU QUE les travaux à exécuter sont définis dans la demande de certificat d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques un certificat d'autorisation pour le nettoyage du bassin de sédimentation du lac Sainte-Marie. Que Monsieur Daniel Boies, inspecteur municipal, est mandaté pour effectuer cette demande.

2018-09-08

11. TRAVAUX À EFFECTUER RELATIFS À LA SUBVENTION POUR L'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL AU MONTANT DE 5 000\$ (PREMIERE PARTIE DE LA SUBVENTION 2018-2019 ET 2020) ET D'UN MONTANT DE 10 000\$ DU DROIT DES EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET SABLIERES.

ATTENDU QUE le ministère des Transports accorde à la municipalité une subvention de 5 000\$, étant la première partie de la subvention 2018-2019 et 2020, pour les travaux d'amélioration des chemins;

ATTENDU QUE la municipalité désire effectuer des travaux d'entretien de la rue Larouche et ce, en affectant un montant de 10 000\$ du droit des exploitants de carrières et sablières;

ATTENDU QUE les travaux à être exécutés sont :

- Rue Larouche : achat et pose d'une couche d'asphalte d'usure

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les travaux ci-dessus mentionnés et ce, pour un montant total de 15 000\$ soit : la première partie de la subvention de 2018-2019 et 2020 (5 000\$) et 10 000\$ de la partie encaissée du droit des exploitants de carrières et sablières.

2018-09-09

12. ACHAT DE 3 PANCARTES DE RUE INDIQUANT « BIENVENUE D'UN CÔTÉ ET AU REVOIR DE L'AUTRE ».

ATTENDU QUE la municipalité désire installer aux limites de la municipalité des pancartes indiquant « *Bienvenue et au revoir* »;

ATTENDU QUE la grandeur de ces pancartes serait 48" X 48"X1/8";

ATTENDU QUE ces pancartes seraient recto/verso;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer l'achat de 3 pancartes de rue indiquant « *Bienvenue et au revoir* » de Publimage inc. au montant de 445\$ plus les taxes applicables chaque et ce, tel que décrit ci-dessus et dans l'offre de services reçue.

2018-09-10

13. ACQUISITION DE 3 CHAISES DE LECTURE POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

Il est proposé par Madame Jo-Annie Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'acquisition de 3 chaises de lecture 143\$ plus les taxes applicables et ce, pour la bibliothèque municipale. C'est le comité de la bibliothèque qui procèdera à la commande de celles-ci.

2019-09-11

14. BASE DE PLEIN DU LAC NAIRNE : AJOUT DE SAISONNIERS ET TRAVAUX À EFFECTUER.

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent augmenter le nombre des saisonniers pour 2019 et suivantes;

ATTENDU QUE le tarif pour les saisonniers sera le même qu'en 2018;

ATTENDU QUE des travaux doivent être effectués à l'automne 2018 et ce, tel que décrit dans le plan d'aménagement réalisé par Monsieur Stéphane Brûlé, de l'Atelier Vagabond;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'augmenter le nombre de terrains saisonniers de 7 donc, le nombre total de terrains saisonniers passe à 22. D'effectuer les travaux de correction pour les terrains C-3, C-4, C-5 ET C-6. Que la pose de la tourbe d'effectuera au printemps de 2019.

15. CORRESPONDANCE.

- Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : subvention pour la plateforme multifonctionnelle
- Ministre délégué des Transports : subvention voirie de 15 000\$ sur une période de 3 ans soit : 2018-2019 et 2020

2018-09-12

16. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité d'accorder l'aide financière décrite ci-dessous :

- Sclérose en Plaques du Grand Charlevoix : 50\$
- Fibrose Kystique : 50\$ et prêt du chapiteau de la Base de plein air du lac Nairne.
- Fondation du Centre hospitalier St-Joseph de la Malbaie : 100\$ (décès Monsieur Yvon Gaudreault)

2018-09-13

20. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité que la séance ordinaire est levée à 20h35.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 5 septembre 2018, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.